

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION FONCIERE
DU 21 JANVIER 1960.

RUHENGERI
24803

Litige foncier BACOCORI - BAKONDE BAHUTU (Mulera - Rwankeri).--

Le Président ouvre la séance en donnant la parole à BADAHANA, Chef de clan des Abaguyane du Rwankeri, résidant à Manjari.--

Mr BADAHANA : Dans le temps j'ai eu gain de cause devant le tribunal du Mwami pour un champ que GASHANGO m'avait pris; Rwasabahizi était témoin à l'audience devant le tribunal du Mwami. Par après le frère de Rwasabahizi, Ruzirakavuka a recommencé l'affaire et devant le tribunal de Territoire il a eu gain de cause parce qu'à l'audience je n'étais pas en possession de la copie du jugement du Tribunal du Mwami. Ces documents m'avaient été volés au tribunal par le greffier Mpambara. Ayant demandé la révision de ce jugement auprès du tribunal du Mwami, on décida que Monsieur le Résident du Ruanda viendrait juger à Ruhengeri. Monsieur le Résident n'a pas pu prendre une décision à Ruhengeri parce que Ruzirakavuka ne se présentait pas et le chef Rwabulindi s'opposa au jugement.

Devant le tribunal de Territoire le chef Rwabulindi m'a condamné à donner non seulement le champ inkungu contesté mais aussi tous les champs qui formaient un tout avec ce champ inkungu.

Récemment Rwasabahizi a rendu tous ces champs aux clans propriétaires. Nous avons dressé un procès-verbal de la remise des champs.--

Mr BADAHANA, présente le procès-verbal de remise au Président (photo-copie de ce procès-verbal est jointe au procès-verbal d'audience).--

Mr le Président : En vertu de quel titre Gashango a-t-il pris le champ contesté ?

Mr BADAHANA : Il prétendait que le champ était inkungu. Ce champ n'a jamais été abandonné. Je suis toujours resté à Manjari. Comment peut-on considérer un champ comme inkungu quand le propriétaire reste sur place ?

Mr le Président : Quel est le lien de parenté entre Gashango et Rwasabahizi ?

Mr BADAHANA : Ils sont cousins maternels.--

Mr le Président : Comment expliquez-vous qu'après tant d'années de contestation de champ entre vous et Rwasabahizi, ce dernier vous rend spontanément ce champ ?

Mr BADAHANA : Avant les événements de novembre 1959, les Abacocori et les Abaguyane se sont réunis. Dans cette réunion le sous-chef Nzamuye a décidé que tous ceux qui détenaient des champs appartenant à autrui, devaient rendre ces champs aux propriétaires. Après les événements j'ai rappelé cette promesse aux Bacocori et ils nous ont remis nos champs.--

Mr le Président : Existe-t-il des limites entre l'ubukonde des Bacocori et celui des Baguyane ?

Mr BADAHANA : Il n'existe pas de limites. Les Bacocori sont arrivés au Rwankeri sous le règne du Mwami RWOGERA (± 1850). Ils faisaient paître leurs vaches dans les champs des Bahutu après la récolte de sorgho. Ils n'ont pas de limites avec les Baguyane, ni avec les autres clans - Abakonde. Les Bacocori étaient essentiellement des nomades. Après une épidémie les Bacocori ont perdu leurs vaches. Ils ont demandé alors aux Bahutu le produit de leurs terres. Quand les Bahutu ont refusé, les Bacocori sont allés se plaindre chez le Mwami. Ils sont revenus accompagnés des serviteurs du Mwami Rwabugiri, qui ont liquidé les Bahutu les plus influents. Sous la pression des serviteurs du Mwami, les Bahutu ont toléré que les Bacocori s'installent.--

Mr le Président : Comment les Baguyane sont-ils devenus Abakonde ?

Mr BADAHANA : Notre ancêtre est arrivé dans la région de la rivière Mukungwa. Il était accompagné de son frère Gahoma. Ils ont commencé le défrichement de la forêt qui s'étendait à cette époque jusqu'à la Mukungwa. Ils avaient comme voisins les Bagesera, Bazigaba et Basinga. Une grande partie de la forêt défrichée fut donnée aux clans, qui demandaient des terrains aux clans-défricheurs. Ces clans ont reçu des terrains et ils sont devenus les Abaletwa des défricheurs. Les bakonde ont continué à défricher la forêt pour assurer une grande propriété à leur descendance.-

Mr le Président : Quand les Baguyane se sont installés dans leur ubukonde, ont-ils fixé des limites ?

Mr BADAHANA : Les limites existent et sont reconnues. L'ubukonde de Gahoma comprend les collines du Buhoma, l'ubukonde de Baguyane s'étend sur la plaine du Rwankeri jusqu'au volcan Karisimbi. Les clans qui voulaient chasser dans notre ubukonde du Karisimbi devaient nous payer les droits de chasse. Il existe aussi des limites entre l'ubukonde des Bagesera, Bazigaba et Basinga. Ces clans délimitaient certaines parties avant de les défricher. Ils refoulaient les Batwa au fur et à mesure que le défrichement avançait.-

Mr le Président : Les Baguyane, ont-ils donné des terrains à d'autres clans ?

Mr BADAHANA : Nous avons donné des terrains aux Basigi, Babiru, Bacaba, Basin-di, Bungura. Ces clans ne sont pas de vrais propriétaires des champs qu'ils détiennent. Ce sont des Abaletwa. Le cas des Abiru est spécial. En effet ces Abiru étaient d'origine Cocori. Tombés en disgrâce chez leurs frères, ils vinrent demander secours chez les Baguyane. Les Baguyane ont donné une fille à marier à Mwiru qui a reçu des terrains. Les Abiru ne payent aucun droit sur les champs cédés. Ils sont devenus propriétaires des champs reçus par alliance. Ils offrent chaque année une crûche de bière, appelée "l'umukongo w'abakuru". Cette crûche n'est pas donnée à titre de loyer, mais à titre de reconnaissance. Si les Abiru n'offrent pas cette crûche de bière, les chefs des clans Abakonde doivent examiner le cas. S'il ressort de cet examen que l'umwiru n'avait pas des raisons valables de ne pas donner l'umukongo w'abakuru, les abakuru lui infligeront une amende de 4 crûches de bière. Ce cas ne s'est pas encore présenté. Les autres clans par contre n'ont pas reçu définitivement leurs terrains. Ils doivent un loyer annuel aux clans Abakonde, ils sont Abaletwa. Si les Abaletwa ne payaient pas le loyer convenu, les Abakonde ne pourront pas les chasser. L'affaire devait être examinée par les tribunaux.-

Mr SEBAPOLISI : Comment détermine-t-on le loyer annuel ?

Mr BADAHANA : Le loyer est fixé en proportion de la superficie du terrain cédé. Chaque maisonnée (inzu) a des Abaletwa installés sur ses terrains. Le chef de la maisonnée fixe le loyer. Si ce chef exige un loyer irraisonnable, l'umuletwa lésé viendra se plaindre chez le chef de clan (BADAHANA). Le chef de clan examinera le différend avec tous les chefs de famille et prendra une décision.-

Mr MUNYARUGERERO : Les Bacocori ont-ils une propriété distincte de celle des autres clans, où ils habitent seuls ?

Mr BADAHANA : Les terrains occupés actuellement par les Bacocori, appartenaient aux Basinga. Quand les Bacocori sont devenus puissants, ils ont chassé les Abasinga. Les Bazigaba et Bagesera, qui étaient les Abaletwa des Basinga se sont soumis aux Bacocori. Ils sont devenus les baletwa des Bacocori.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Lequel de vos ancêtres était chef des Abaguyane, quand les Bacocori sont arrivés ?

défrichement de la forêt s'était déjà étendu jusqu'à Muhingo, Kanzenze Sasanzagabo. Les Bacocori paissaient leurs vaches dans les champs des Bahutu, après la récolte du sorgho. Kaguyane et les ancêtres des Bazigaba sont originaires du Ruhanga où ils ont commencé le défrichement de la forêt.-

Longtemps après l'arrivée des Bagocori, Ncozamihigo, fils du Mwami, envoya des vaches imikara à Mwimbuzi, fils de Musambo, mucocori. Quand Ncozamihigo fut remplacé par Gakwavu, les fils de Mwimbuzi conservèrent les vaches imikara. Ils devinrent abagaragu de Gakwavu. Un de ces fils est Rwasabahizi, qui vit actuellement dans le Rwankeri.

Gakwavu épousa Nyirandakebetse, fille de Mwangabwoba et soeur de Mgera, de la famille des Bakono, dont l'ancêtre est Bigirimana. Gakwavu installa Nyirandakebetse au Mulera. Ensuite il épousa Kanyenge, fille des Bacocori. Gakwavu installa Kanyenge à Rukingo, chez le nommé Mbogo. Après l'installation de Kanyenge à Rukingo comme ça l'expropriation des terrains des Baguyane et des Bazigaba au profit de Kanyenge.

Rwasabahizi faisait paître les vaches de Gakwavu dans les ibisigati des Bahutu. Il commença à exiger un loyer aux Bahutu qui cultivaient les ibisigati. Les palabres commencèrent. Les bakonde étaient toujours refoulés devant le tribunal du Rwankeri. Les Bahutu choisirent BADAHANA des Abaguyane pour défendre les intérêts des bakonde expropriés.-

Mr le Président : Nous pouvons donc conclure de cet exposé que l'expropriation n'a commencé que sous le commandement du chef Gakwavu.-

Mr SIMPARINGOMA : C'est du temps de Gakwavu que les expropriations ont commencé. Avant les Bacocori et les Bakonde vivaient en bonne entente. Les Bacocori respectaient nos terres et se contentaient des pâturages. Les bahutu échangeaient les produits de leurs terres pour le beurre des Bacocori. Les Bahutu pratiquaient l'ubugwate avec les Bacocori mais ils ne concluaient pas de contrats ubuhake.-

Mr le Président : Mucocori fût-il chassé par le Mwami Rwogera ?

Mr SIMPARINGOMA : Je sais qu'il est arrivé sous le règne de Rwogera. A cette époque le chef de clan des Abazigaba était Mirasano, contemporain de Burundi, chef des Baguyane. Mes ancêtres sont Rwendeye, Bisogi et Mirasano;-

Mr BISUMBUKUBOKO : Ncozamihigo a-t-il exproprié des Bakonde ?

Mr SIMPARINGOMA : Non, l'expropriation a commencé sous le commandement de Gakwavu.-

Mr MPAKANIYE : Quelles sont les relations entre les Abiru et les Abazigaba ?

Mr SIMPARINGOMA : Les Abiru étaient des Abacocori. Mwiru, ancêtre des Abiru, a été chassé par ses frères de clan. Il a reçu une fille de Burindi. Les Abazigaba et les Abaguyane ont donné des champs aux Abiru.-

Mr KANYAMUGENGE : Les Abacocori ont-ils acheté des champs ?

Mr SIMPARINGOMA : Aucun umucocori n'a acheté des champs.-

Mr MPAKANIYE : Est-ce que les Bacocori payaient un certain droit de pacage aux abakonde ?

Mr SIMPARINGOMA : Les Bacocori ne payaient rien. D'ailleurs la présence des vaches dans les champs des Bahutu était appréciée par ceux-ci pour le fumage qu'elle fournissait.-

Mr SEBAPOLISI : Connaissez-vous des Bacocori qui ont défriché la Forêt ?

Mr SIMPARINGOMA : Les Bacocori n'ont pas défriché.-

Mr MUNYARUGERERO : Quels sont les autres clans Abakonde ?

Mr SIMPARINGOMA : Les Abasinga, Abagesera et Abaguyane. Dans la forêt chaque clan a son ubukonde. Nous avons notre ubukonde jusqu'au sommet du Karisimbi. Les congolais ne peuvent pas chasser dans notre ubukonde du Karisimbi. Chaque clan doit chasser dans son propre ubukonde.-

Mr NDAHIRIWE : Les Abazigaba ont-ils installé des Abaletwa dans leurs champs ?

Mr SIMPARINGOMA : Nous avons des Abaletwa, qui sont venus du Mulera ou du Buberuka.-

Mr NZAHUMUNYURWA : Est-ce que les Bakonde ont installé des gens qui ne payent pas de loyer ?

Mr SIMPARINGOMA : Les gens installés dans notre ubukonde qui ont épousé les filles des Abakonde ne payent pas de loyer.-

Mr le Président de la Commission propose aux membres d'entendre les représentants des Bacocori. Les membres acceptent la proposition du Président après quoi Mr RUZINDANA, membre de la Commission déclare qu'il ne désire pas siéger en qualité de membre de la Commission. Il prendra la défense des Bacocori. Après quoi Monsieur le Président invite Mr NZAMUYE, représentant des Bacocori d'exposer l'origine et l'acquisition d'ubukonde par les Bacocori.-

Mr NZAMUYE : Les Bacocori sont Abakonde depuis Mucocori leur ancêtre qui arriva dans le territoire de Ruhengeri sous le règne du Mwami NDAHIRO CYAMATARA en 1411. Mucocori, après avoir défriché certaines parties de la forêt au Mulera a continué sur les flancs des volcans jusqu'au Bigogwe, en Territoire de Kisenyi, où il est décédé. Les enfants de Mucocori ont défriché à Kinoni, Gitinda, Ruvumu, Busogo, Ntarama, Nyangozi, Ruhimbi, Rukingo, Kidaturwa, Rusambu, Jaba, Kivungira, Kiyanja, Karangara et Nteranyo. Les abacocori ont défriché également dans les Territoires de Kisenyi, Rutshuru et au Bufumbira. Depuis Mucocori jusqu'à l'heure actuelle, les Bacocori ont habité leurs champs. Ils n'ont pas été investis de charges politiques. Les premiers Bacocori qui ont eu un commandement sont RUHANGO, père de l'ex-sous chef Ruzindana et Nyirampuhwe, père de l'ex sous-chef Musuhuke. Les ancêtres des Bacocori ont défriché de leurs mains. La preuve en est qu'ils n'avaient pas de serviteurs. Même au temps d'aujourd'hui les Bacocori n'ont pas de serviteurs sauf Ruzindana, Musuhuke et moi-même. Mucocori est arrivé en même temps que les Bahutu. La légende raconte que Mucocori est même arrivé avant eux. Les Bacocori ne sont jamais allés à la cour du Mwami. La preuve en est que les Bacocori n'ont pas de vaches ubuhake du Mwami. Le premier Mucocori qui est allé à la cour du Mwami est Ruhanga. La maison de Nzamuye n'a jamais envoyé un représentant chez le Mwami. Un autre Mucocori qui a fait la cour chez le Mwami est Musambo, fils de Ayigihugu. Les Bacocori, serviteurs du Roi, n'ont pas reçu de terres, mais des vaches. Avant l'arrivée des Européens et des Abanyanduga toute la région était sous le commandement des Bahutu. Les chefs Bahutu représentaient les Bacocori à la cour du Mwami. Les chefs Bahutu n'ont jamais contesté l'ubukonde des Bacocori. Les Bahutu et les Bacocori vivaient ensemble. Depuis toujours les Bahutu s'installent sur l'ubukonde des Bacocori et payent le loyer. Ils sont Abaletwa des Bacocori.

Une autre preuve que les Bacocori ont leur ubukonde dans le Rwankeri est que nous avons vendu des terrains aux colons et aux missionnaires. Personne n'a jamais discuté ces ventes.

Certains Bacocori sont devenus Bahutu et ont un ubukonde incontesté. Depuis que les tribunaux fonctionnent (1925) les Bacocori n'ont jamais eu des affaires dans lesquelles leur ubukonde a été mis en cause. Il y a bien eu quelques palabres de petits champs ou de limites.

Depuis 1957 les Bacocori se sont réunis avec les Bahutu. Ils ont déclaré que celui qui détenait des champs appartenant à autrui devait les rendre aux propriétaires.

Les Bahutu ont incendié les maisons des Banyanduga. Ils ont respecté les propriétés des Bacocori, sauf quelques rares exceptions dans le Mulera.

Le 1er novembre 1959 une réunion a eu lieu en vue de constituer un comité dans lequel seraient groupés les représentants du Mulera, Bushiru, Bugoyi et Buhoma-Rwankeri. 9 clans Bahutu et 3 clans Batutsi y étaient représentés. La condition d'entente posée par les Bahutu était la restitution des champs intora et inkungu aux propriétaires. Les sous-chefs présents acceptèrent de restituer ces champs comme l'avaient déjà fait depuis 1956 les sous-chefs Nzamuye et Ruzindana. Les Bahutu avaient la majorité dans ce comité.

Une autre preuve que les Bacocori sont abakonde est que les Bahutu, lors des événements de novembre 1959, répondaient aux agents de l'Administration que les Bacocori avaient leur ubukonde à eux.

En plus en Janvier 1960 le chef Ntamushobora Pierre a réuni les Baguyane et les Baletwa de la sous-chefferie Nkuli. Les Bahutu lui ont déclaré que les Bacocori étaient Abakonde.

Les Bahutu reconnaissent que les Bacocori ont été exploités par les Abanyanduga. Ces derniers prenaient des intora et inkungu dans les terrains des Bacocori.-

Mr le Président : Vers quelle époque se situe l'investiture des premiers Bacocori Ruhanga et Ruzirampuhwe ?

Mr NZAMUYE : vers 1914.-

Mr le Président : Les Bacocori, ont-ils fixé des limites ?

Mr NZAMUYE : Je connais les limites de l'ubukonde de ma famille.-

Mr le Président : Qui sont les Abakonde voisins aux Bacocori ?

Mr NZAMUYE : Les Abazigaba, Abagesera et Abasingi ont des limites communes avec notre ubukonde.-

Mr le Président : Rwasabahizi est-il de la famille des Bacocori.-

Mr NZAMUYE : Rwasabahizi est un umucocori.-

Mr le Président : Vous avez déclaré que les Bacocori n'ont pas eu de palabres devant les tribunaux, j'ai constaté que ce Rwasabahizi en a eu beaucoup.-

Mr NZAMUYE : Il ne s'agit pas dans ces palabres d'un ubukonde. Il s'agit plutôt de petits champs.-

Mr le Président : Quelles ont été les relations entre Gakwavu et Rwasabahizi ?

Mr NZAMUYE : Rwasabahizi était un serviteur du Mwami, il en avait des vaches. L'autorité politique envoyée par le Mwami devint

faire entretenir les caféières qui, quoique le propriétaire avait quitté la sous-chefferie, devaient être entretenues.-

Mr le Président : Voulez-vous me donner la généalogie des Abacocori ?

Mr NZAMUYE : Mes ancêtres sont Mikura, Sanjishyi, Muhanyambuga, Mpumuro, Runyoni, Ngabo, Fati, Mucocori.-

Mr SEBAPOLISI : Les chefs envoyés par le Mwami ont-ils donné des propriétés aux Bacocori ?

Mr NZAMUYE : Nous n'avons jamais été les serviteurs du Mwami.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Où est-ce que Mucocori a commencé à défricher ?

Mr NZAMUYE : A Nkumba. La forêt s'étendait à cette époque jusqu'au lac Ruhondo.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Mucocori, était fils du Mwami; en quelle qualité est-il venu ici au Nord ?

Mr NZAMUYE : Il est venu pour habiter et garder ses vaches.-

Mr MPAKANIYE : Mucocori a défriché à partir du lac Ruhondo jusqu'au Bigogwe. Comment a-t-il pu faire cela seul ?

Mr NZAMUYE : Mucocori avait deux femmes qui lui ont donné 7 garçons. Ces hommes ont défriché. Les Bahutu qui sont venus avec Mucocori ne lui étaient pas subordonnés. Ils venaient comme lui, pour défricher la forêt. Les Bahutu coupaient les arbres où les Bacocori ne coupaient pas et vice-versa.-

Mr MPAKANIYE : Vous avez déclaré que les Bacocori étaient commandés par les Bahutu. Les Bacocori payaient-ils un tribut aux chefs Bahutu ?

Mr NZAMUYE : Dans le Rwankeri, nous n'avons jamais payé un tribut aux chefs Bahutu.-

Mr RUZINDANA : Au Mulera les Bacocori étaient commandés par Rukara. Les Bacocori lui offraient des vaches et des peaux de Leopard. Rukara a même volé les vaches des Bacocori.-

Mr MUNYARUGERERO : Comment est-ce qu'on peut expliquer que le fils du Mwami était soumis à un muhutu ?

Mr NZAMUYE : Les Bacocori du Rwankeri n'ont jamais été soumis aux chefs Bahutu.-

Mr RUZINDANA : A l'époque de Mucocori, les bacocori n'étaient pas soumis aux Bahutu. Ce n'est que sous le commandement de Rukara, qu'ils ont été soumis à ce chef Muhutu, qui était plus fort. Les Bacocori étaient éparpillés un peu partout dans le Mulera.-

Mr KANYAMUGENGE : Est-ce que les étrangers peuvent acheter des terrains aux Bacocori ?

Mr NZAMUYE : Cela est possible. Kabindi, père du membre de la commission SERUBUNGO, a acheté des terrains aux Bacocori.-

les chefs Kamari et Kamunzinzi, n'ont pas d'ubukonde ici. Comment expliquer que les Bacocori en ont ?

Mr RUZINDANA : Deux frères peuvent être inégalement riches.

Mr NZAMUYE : Badahana cite comme exemple les chefs Kamunzinzi et Kamari. Aucune comparaison n'est possible entre ces chefs et les Bacocori, qui sont installés ici depuis des siècles. L'arrivée de Kamari et Kamunzinzi est tout récent. On s'étonne que Mucocori n'ait pas reçu un commandement de son père, le roi. Cela n'est pas étonnant. En effet à cette époque les rois ne savaient pas donner un commandement à chacun de leurs fils étant donné que la population du Ruanda n'était pas aussi dense qu'actuellement. Il y a d'ailleurs dans l'histoire de Ruanda beaucoup de fils royaux qui n'ont jamais eu de commandement. Badahana prétend que les Batutsi ont tué des Bahutu. Cela n'a rien à voir avec l'histoire des Bacocori. Les Bahutu ont été tués par Rwabishinze, qui venait du Nduga sous le règne de Rwabugiri. Entre l'arrivée de Mucocori et le règne de Rwabugiri il y a une différence de siècles.-

Mr SIMPARINGOMA : Nous ne parlons pas de l'ubukonde des Bacocori à Kinoni, mais de leur ubukonde au Rwankeri.-

Mr NZAMUYE : Donc Mr Simparingoma reconnaît l'ubukonde des Bacocori à Kinoni ?

Mr SIMPARINGOMA : Je n'en sais rien.-

Mr SEBURUNGO : Mr Nzamuye trouve une preuve qu'il a son ubukonde ici, dans le fait que lors des événements de novembre 1959, sa maison n'a pas été incendiée. Il y a aussi des maisons des Banyanduga qui sont restées intactes.-

Mr NZAMUYE : Même cela ne prouve pas que nous n'avons pas notre ubukonde au Rwankeri. Cela prouve que je vis en bonne entente avec les Bahutu. Serubungo et Badahana ne peuvent d'ailleurs pas contester mon ubukonde, parce que leur ubukonde n'a pas de limites avec le mien. Les Bahutu qui vivent autour de mon ubukonde ne le contestent pas.-

Mr BADAHANA : On m'a choisi pour défendre les intérêts de tous les Abakonde.-

Mr KANYAMUGENGE : Mr Nzamuye déclare qu'on a décidé de rendre les intora et les inkungu. Est-ce que les Bacocori l'ont fait ?

Mr NZAMUYE : J'ai rendu mes intora et inkungu en 1956. Je ne sais pas si les autres sous-chefs Bacocori l'ont fait ?

Mr le Président : Mr Simparingoma, êtes-vous au courant de ce que les sous-chefs Bacocori ont rendu leurs intora et inkungu ?

Mr SIMPARINGOMA : Je sais que la plupart des intora et inkungu ont été rendus. Mais je ne sais pas si Nzamuye a rendu ses champs ?

Mr le Président : Vous ne savez pas si Nzamuye a rendu ses champs en 1957. Mais vous savez ce qui s'est passé ailleurs il y a plus 100 ans. Je constate ne pas avoir reçu une réponse à ma question.-

Mr SEBAPOLISI : Le problème des Bacocori est difficile. Il faudrait l'étudier par famille. Je propose que chaque famille mucocori soit étudiée séparément.-

Mr le Président et Mr MUNYARUGERERO déclarent qu'il n'y a qu'un problème mucocori et qu'il doit être étudié dans son ensemble. Les autres membres acceptent la proposition de Sebapolisi.

Monsieur le Président invite alors les différents groupes à envoyer leurs délégués à la Commission.-

+++++

Litige foncier Abacocori - Abakonde (Bahutu) Mulera.

Mr RUZINDANA : Les Membres de la Commission ont demandé d'examiner séparément les droits d'ubukonde des différents groupes des Bacocori.

Je parle en tant que représentant des Bacocori du Mulera.

- 1.-Les Bacocori du Mulera sont Abakonde de premier occupant parce que, en arrivant ici, ils ont trouvé la forêt, ils l'ont défriché et ils s'y sont installés.
- 2.-Nous avons d'autres preuves que nous sommes Abakonde. Nous avons en effet vendu des parties de notre propriété sans soulever la moindre protestation des autres abakonde. Pourtant ces abakonde auraient très facilement pu contester nos droits, puisque nous n'étions pas investis d'une autorité politique.
- 3.-Certains prétendent que les Bacocori n'ont jamais défriché, parce qu'ils sont incapables de le faire. Depuis toujours les Bahutu ont cherché d'avoir des vaches. Les Bacocori leur donnaient des vaches et les Bahutu allaient couper la forêt pour le compte des Bacocori.
- 4.-On déclare aussi que les Bacocori sont des pasteurs. Nous sommes en effet des pasteurs. Toutefois nous nous sommes rendus compte que notre cheptel diminuait à cause des transactions avec les Bahutu, qui nous achetaient nos vaches. Ainsi nous avons décidé de prendre la houe parce que notre cheptel ne nous permettait plus de pourvoir à tous nos besoins. Ce n'est pas parce que nous avons commencé à défricher après les Bahutu que nous ne sommes pas des Abakonde.
- 5.-On prétend encore que Mucocori avait été chassé par le Mwami. Cette assertion est fautive. Mucocori a été envoyé par le Mwami dans le Mulera pour y habiter. D'ailleurs Mucocori ne constitue pas un cas unique. D'autres princes ont été envoyés dans des régions différentes pour s'y installer.
- 6.-En 1957 il a été déclaré devant le Vice-Gouverneur Général J.P.HARROY, que les Bacocori étaient natifs de la forêt. Lors de la délimitation de la forêt, des Bacocori ont dû abandonner des emplacements dans la forêt. La forêt, occupée ainsi par les Bacocori, était notre ubukonde.
- 7.-Enfin j'insiste sur la réunion des Bahutu et Bacocori, au cours de laquelle les Bahutu ont déclaré que les Bacocori sont des Abakonde.

Depuis des siècles les Bacocori ont été considérés comme Abakonde. Je m'étonne que maintenant, brusquement, des protestations s'élèvent.-

Mr GAPIKANYI : Je représente les Bakonde de la colline Ruhimbi. Nous avons vu arriver Ntampuhwe, qui était chargé d'une mission politique. Il expropria mon grand père. Il fut succédé par Ngirabakunzi auquel succéda Kabango. Ces deux derniers continuaient l'expropriation commencée par Ntampuhwe. Avant Ntampuhwe nous n'avons jamais eu des Bacocori à Ruhimbi.-

Mr le Président : Est-ce que les Bacocori prétendent avoir un ubukonde à Ruhimbi, ou s'agit-il plutôt des champs inkungu et intora, prélevés par des Bacocori politiques ?

Mr RUZINDANA : Nous avons un ubukonde à Ruhimbi. Mr GAPIKANYI

déclare que Ntampuhwe est arrivé à Ruhimbi. Cela n'est pas exact. Le premier Mucocori arrivé à Ruhimbi est NYAKAMBARI. Il est de 8 générations avant la mienne. D'ailleurs Gapikanyi a porté plainte devant le tribunal de chefferie pour ces champs.-

Mr KABANGO (représentant des Bacocori) : C'est moi qui ai porté plainte contre Gapikanyi, parce qu'il ne payait plus le loyer, payé depuis longtemps par ses ancêtres. Les gens envoyés par le tribunal ont examiné l'arbre généalogique de nos familles et le tribunal m'a donné gain de cause.-

Mr GAPIKANYI : Ma famille est antérieure à celle de Kabango. D'ailleurs Kabango ne m'a pas accusé pour un ubukonde, mais pour un champ que sa famille avait reçu du Mwami.-

Mr MPAKANIYE : Donc vous êtes umukonde et votre famille est antérieure à celle de Kabango ?

Mr GAPIKANYI : Je suis umukonde et mes ancêtres sont Bagabo, Ntunzuwimye, Karamira, Kanyabugoyi, Gabonzima, Mogera, Kabirizi et Kagaro. Kagaro originaire de Gahunga a défriché la forêt. Les Bacaba se partageaient la forêt et chacun reçut une partie. Ainsi Kagaro reçut Ruhimbi.

Mr MPAKANIYE : Du temps de Kagaro y avait-il des Batutsi à Ruhimbi ?

Mr GAPIKANYI : Mon grand père me dit qu'il n'y avait pas de Batutsi, quand les Bacaba commencèrent à défricher la forêt. Quand les Bacocori sont arrivés on avait déjà défriché jusqu'à la limite de la réserve forestière.-

Mr MPAKANIYE : Sous le règne de quel Mwami, les Bacaba ont-ils défriché ?

Mr GAPIKANYI : Je ne le sais pas, les premiers Batutsi sont arrivés à Ruhimbi sous Ncozamihigo.-

Mr MUNYARUGERERO : Mr Ruzindana a déclaré que Mucocori est venu au Mulera pour y garder ses vaches. Pourquoi les Bacocori ont-ils défriché alors qu'ils n'étaient pas venus que pour garder des vaches ?

Mr RUZINDANA : Je n'ai jamais dit que Mucocori était venu exclusivement, pour garder des vaches. J'ai déclaré que les Bacocori sont venus pour habiter dans le Mulera, élever le bétail et cultiver.

Mr MUNYARUGERERO : Souvent les Abakonde sont obligés d'acheter des terrains quand leur ubukonde devient insuffisant pour les membres de la famille. Les Bacocori ont-ils acheté aussi des champs ?

Mr RUZINDANA : Il y en a beaucoup et je suis dans le cas.-

Mr MUNYARUGERERO : Mr Ruzindana prétend que les Bacocori ont vendu des champs. Peut-il nous donner des signes coutumiers de ces transactions.-

Mr RUZINDANA : 1.-Nous avons délimité les champs vendus (gushinga ibiti).

2.-L'acheteur nous a offert de la bière.

3.-Les ventes ont été enregistrées au Tribunal.-

Mr SEBAPOLISI : Les bacocori ont délimité leur ubukonde à Ruhimbi. Quels sont les clans avec lesquels ils ont fixé leurs limites ?

Mr RUZINDANA : Les Abacocori de Ruhimbi ont des limites avec les Bazigaba, Basingi et Bungura.

- Mr BISUMBUKUBOKO : Vous prétendez que d'autres princes royaux, non chargés d'un commandement, ont été envoyés dans les différentes régions de Ruanda. Peut-on nous donner des exemples ?
- Mr RUZINDANA : Les exemples sont nombreux. Je cite les régions de Bugesera, Bwanacambwe, Buliza, Marangaro. Dans ces régions se sont installés des princes royaux non chargés d'un commandement politique.
- Mr BISUMBUKUBOKO : Parmi les champs contestés, se trouvant à Ruhimbi, n'y a-t-il pas des champs pris par un mucocori en tant que autorité politique? Par après ces champs ont pu être annexés à l'ubukonde des Bacocori.
- Mr RUZINDANA : Dans des cas pareils, le mucocori ne pourrait pas exiger ces champs comme son ubukonde.-
- Mr MPAKANIYE : Je voudrais demander à Karuhije, qui représente ici les bakonde de Kinoni, s'il y a des preuves que les Bacocori n'ont pas d'ubukonde à Kinoni ?
- Mr KARUHIJE : Les Bacocori n'ont pas d'ubukonde à Kinoni, parce qu'ils n'ont pas défriché la forêt. Ils n'ont pas acheté des terrains non plus. Ils se sont fixés à Kinoni, où ils sont arrivés en gardant leurs vaches.-
- Mr MPAKANIYE : Comment ont-ils pu se fixer à Kinoni, alors qu'ils n'y avaient pas d'ubukonde ?
- Mr KARUHIJE : Semacumu, Umuhutu avait reçu du Mwami Ruganzu des terrains non défrichés. Fashingabo, un umucocori, vint demander asile à Semacumu. Il donna à Semacumu un boeuf en contre-partie, il reçut des terrains. C'est ainsi que les Abacocori se sont installés à Kinoni.-
- Mr le Président : Lors de cette remise de terrains a-t-on fixé des limites ?
- Mr KARUHIJE : On a fixé des limites. Il y a 4 générations que les Bacocori y sont installés.-
- Mr RWAKIBIBI : Fashingabo, a-t-il reçu la forêt ?
- Mr KARUHIJE : Semacumu lui a donné des champs. Semacumu était notamment chef de clan.-
- Mr NZAHUMUNYURWA : Donc le veff donné par Fashingabo constituait le prix d'achat des terrains.-
- Mr KARUHIJE : Je n'en sais rien.-
- Mr MUSUHUKE : Karuhije a déclaré quand on brûlait les maisons des Batutsi, qu'on ne pouvait pas incendier les maisons des Bacocori parce qu'ils avaient leur ubukonde à Kinoni.-
- Mr KARUHIJE ne réplique pas sur la déclaration de Musuhuke.-
- Mr MUNYARUGERERO : Mr Musuhuke, êtes-vous umukonde depuis Mucocori.-
- Mr MUSUHUKE : Nous sommes abakonde depuis Mucocori. Entre Mucocori et Fashingabo il y a une différence de 5 générations. Nous avons des limites avec les autres clans bakonde. Ces clans sont les Basindi-Bahaya, Basindi-Bashoke, Basindi-Burumya, Basindi-Basengo et les Bazigaba.-
- Mr RUZINDANA : En 1946 les sous-chefs ont rédigé des listes des Abakonde. Les Bacocori se sont faits inscrire. On prétend que nous n'avons d'ubukonde que depuis 4 générations. Il existe des Bacocori qui sont devenus bahutu. Ces bahutu-bacocori ont leur ubu -

konde qui n'est pas contesté par les autres clans. Dubcôté de Kinoni, je cite les Abiyaguze à Kinoni et sur l'ilôt Ikirwa cya Batutsi. Du côté du Rwankeri, je cite les Abiru.-

Mr KARUHIJE : Ces Abiyaguze sont arrivés à Kinoni en fuyant. Ils se sont installés dans des terrains, considérés comme umukenke.-

Mr MUNYARUGERERO : Le fait que les Bacocori ont fait inscrire leur ubukonde ne prouve rien. Ils étaient les maîtres et pouvaient faire ce qu'ils voulaient.-

Mr RUZINDANA : Nous nous sommes conformés à tous les actes imposés aux Bakonde. Il y a des sous-chefferies commandées par des Abanyanduga, où nous avons fait inscrire notre ubukonde.

Les membres de la commission décident de ne pas poursuivre l'enquête sur les droits d'ubukonde des Abacocori. Les Abacocori ayant déclaré d'avoir plusieurs terrains d'ubukonde dans le Mulera, certains membres de la commission exigent que chaque cas soit étudié séparément en présence d'éventuels compétiteurs. Les membres sont d'avis que les modes d'acquisition des terrains peuvent différer selon les régions. En plus les Bacocori, parlant pour tous les Bacocori d'une même région, entremêlent des généralités dans leur argumentation qui embrouillent l'enquête.-

+++++

Litige foncier NYIRINGABO - SEKANYAMBO.

NYIRINGABO, umuhutu des Abatsobe, résidant à Mukunga - Bukonya.

SEKANYAMBO, Juge du tribunal de chefferie du Bukonya.

Mr NYIRINGABO : Je suis un umukonde, mes ancêtres ont défriché. Le juge du tribunal de Gatonde a voulu prendre mes champs. Il a comploté avec le sous-chef Gakuba, qui me persécutait. Ce dernier m'infligeait des amendes pour ma fosse d'aisance, la propriété de mon rugo, l'entretien de mes caféiers. Quand j'appris que l'on voulait m'obliger à vendre mon ubukonde à Sekanyambo, je l'ai accepté pour pouvoir vivre en paix. Sekanyambo me proposa 5.000 frs. Il m'a payé en deux tranches, une de 2.000 frs et une de 1.000 frs. Quand je réclamaï l'argent qu'il me devait encore, il déclarait avoir payé toute la somme. Devant le tribunal j'ai perdu la palabre parce que Sekanyambo avait trouvé 3 faux témoins qui déclaraient qu'ils étaient présents quand Sekanyambo me remit les 2.000 frs., qu'il me devait encore. Je demandai une copie de ce jugement, le tribunal refusa. Par après on me dit au tribunal que le délai était écoulé pour demander la révision du jugement. Sekanyambo se rendant compte que j'étais umugaragu du chef Kamari et que je pouvais dès lors compter sur la protection du chef, proposa à celui-ci de me céder à lui comme umugaragu. Ainsi il aurait eu une meilleure emprise sur moi. Le chef Bisalinkumi ne voulait pas non plus me défendre contre Sekanyambo.

Le chef Bisalinkumi accapara un autre champ appartenant à mon père, quand celui-ci émigra en 1943, lors de la famine. Je n'ai pas revendiqué immédiatement mes droits sur ces champs parce que j'avais l'intention de partir aussi. Néanmoins je n'ai pas quitté ma sous-chefferie. Quand je demandais après la famine, le champ de mon père, Bisalinkumi me répondit qu'il avait reçu ce champ de ce dernier. Bisalinkumi a installé des Abagererwa dans le champ de mon père.-

Mr SERUBUNGO : Si Sekanyambo est d'accord de vous payer les 2.000 frs., accepteriez-vous ?

- Mr NYIRINGABO : Non, je voudrais reprendre mon champ et rendre les 3.000 frs à Sekanyambo.-
- Mr RUZINDANA : Qu'est-ce que votre père a abandonné sur les champs qu'il a confiés à Bisalinkumi ?
- Mr NYIRINGABO : Une bananeraie et des caféiers. Les autres champs n'étaient pas cultivés.-
- Mr RUZINDANA : Les Abagererwa, installés par Bisalinkumi, ont-ils mis en valeur les champs de votre père ?
- Mr NYIRINGABO : Un de ces Abagererwa a planté des caféiers.-
- Mr RUZINDANA : Ces deux hommes se sont-ils installés dans ces champs ?
- Mr NYIRINGABO : Oui, ils y sont installés.-
- Mr KANYAMUGENGE : Les autres Abakonde reconnaissent-ils votre droit d'ubukonde ?
- Mr NYIRINGABO : Oui, ils connaissent les limites de mon ubukonde.-
- Mr BISUMBUKUBOKO : Qui a défriché votre ubukonde?-
- Mr NYIRINGABO : Rusimbi. Mes ancêtres sont Bashoza, Sebugore, Ruhanji, Gasasira, Ndihi et Rusimbi.-
- Mr NDAHIRIWE : Avez-vous déposé plainte au tribunal pour revendiquer le champ confié à Bisalinkumi ?
- Mr NYIRINGABO : Est-ce qu'on peut accuser un chef ?

- - - - -
C O N C L U S I O N S . -

- Mr le Président : Messieurs, quelles sont les solutions que vous proposez ?
- Mr RUZINDANA : Si Sekanyambo accepte les 3.000 frs. de Nyiringabo, ce dernier pourrait reprendre son ubukonde. Si Sekanyambo veut payer les 2.000 frs qui restent dûs, il pourrait garder cet ubukonde, parce que Nyiringabo a accepté la vente.
- Mr NZAHUMUNYURWA : Nyiringabo a accepté la vente il ne peut plus exiger que Sekanyambo lui rende son champ.-
- Les 9 autres membres acceptent le principe que Nyiringabo pourrait reprendre son ubukonde après avoir remis 3.000 frs à Sekanyambo. Toutefois tous les membres déclarent unanimement que, s'il y a eu délimitation du champ vendu, on doit considérer que la vente a été conclue avec l'accord de l'umukonde.-
- Mr le Président : Quelles sont les suggestions des membres dans l'affaire Bisalinkumi - Nyiringabo ?
- Tous les membres déclarent unanimement que l'umukonde doit reprendre ses champs.
- Mr BISUMBUKUBOKO : Je suis d'accord avec les membres de la commission sur le principe que Nyiringabo est le vrai umukonde. J'insiste seulement sur le fait que ce principe, ne pourrait pas impliquer pour l'umukonde, le droit de chasser purement et simplement les Abagererwa installés dans son ubukonde.-

Litige foncier NYIRAMASASA, veuve de Kabando, umututsi des Abega, ancien sou-chef des sous-chefferies Gasiza et Mubona.-

Mme NYIRAMASASA : Mon mari est arrivé dans le territoire de Ruhengeri en 1928. Il était moniteur. En 1933 il a été nommé sous-chef à Gasiza et en 1941 à Ruhengeri. Il a pris des champs intora. Quand mon mari est décédé en 1956, le Chef et l'Administrateur m'ont donné une partie des intora de mon mari. Une partie a été remise au nouveau sous-chef. Jusqu'en novembre 1959, je suis restée dans ces champs. Mon mari y a construit une maison en matériaux durables.

NYIRAMASASA présente à la Commission le procès-verbal du partage des champs intora et inkungu de son mari. Ce procès-verbal est signé par le chef Kamari, les sous-chefs Rwampungu; Ruzindana, Werabe, Rutabaguza et l'Administrateur de Territoire d'Arian.

Ce procès-verbal attribue 17 champs intora et inkungu à la nommée Nyiramasasa.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Quand votre mari a pris ces champs, étaient-ils valorisés ?

Mme NYIRAMASASA : Mon mari a planté 5 bananeraies et 2 reboisements. Il a pris deux champs sur lesquels les propriétaires avaient abandonné 1 bananeraie et 1 reboisement.-

Mr BISUMBUKUBOKO ; Les champs qui étaient mis en valeur au moment de la reprise par votre mari, ont-ils été payés ?

Mme NYIRAMASASA : Non.

Mr le Président :

Mr le Président : Qui avait choisi ces champs ?

Mme NYIRAMASASA : Une partie a été choisie par mon mari, une autre partie par ses prédécesseurs. Il en est de même pour les inkungu.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Les bananeraies et les boisements, plantés par votre mari, se trouvent-ils dans les intora ou les inkungu?

Mme NYIRAMASASA : La plus grande partie se trouve dans les intora.-

Mr le Président : A qui appartiennent ces champs ?

Mme NYIRAMASASA : Ces champs appartiennent aux Abungura et Abasigi. Je connais un propriétaire, notamment Munyangeyo.-

Mr le Président : Comment envisagez-vous la solution de votre affaire ?

Mme NYIRAMASASA : Je ne le sais pas.-

Mr MUNYARUGERERO : Accepteriez-vous de payer les champs aux propriétaires ?

Mme NYIRAMASASA : J'accepterais, si j'avais de l'argent.-

Mr RUZINDANA : Au moment du partage, est-ce que les propriétaires étaient présents ?

Mme NYIRAMASASA : Les membres de la famille ont assisté.-

Mr MPAKANIYE : Ils étaient présents, mais ils n'ont pas assisté en tant que représentants de leur famille.-

Mr RUZINDANA : Les propriétaires ont-ils protesté ?

Mme NYIRAMASASA : Ils n'ont pas protesté.-

Mr le Président : Messieurs, pouvez-vous proposer des solutions dans l'affaire Nyiramasasa ?

Mr BISUMBUKUBOKO : Le propriétaire devrait être obligé de vendre l'ikibanza. Le prix de l'ikibanza devrait être fixé par la commission.-

Mr MPAKANIYE : Nous devons prendre en considération les plantations de bananeraies et les boisements, effectués par l'occupant. Je propose que l'umukonde serait obligé de vendre ces champs, s'il refuse de le faire sans raisons valables. Si par contre, l'umukonde peut invoquer des raisons valables de ne pas vendre ses champs, il devrait être obligé d'acheter ce qui a été planté par Kabanda.-

Mr KANYAMUGENGE : On ne peut jamais obliger l'umukonde d'acheter ce qui a été planté par l'occupant. C'est à ce dernier de couper éventuellement les arbres.-

Mr RUZINDANA : Que proposez-vous de faire alors avec les bananeraies?

Mr KANYAMUGENGE : L'umukonde serait obligé d'acheter les bananeraies.

Mr SERUBUNGO : L'umukonde devrait déduire du prix d'achat imposé, le prix de location non payée pendant la période que l'occupant a détenu le champ.-

Mr le Président : Tous les membres acceptent donc que l'umukonde serait obligé de vendre l'ikibanza au détenteur qui y a construit sa maison ?

Tous les membres se déclarent d'accord avec la synthèse de Mr le Président.-

Mr RUZINDANA : Est-ce que l'umukonde serait obligé de vendre l'ikibanza de celui dont la maison a été détruite et qui n'y habite plus.-

Mr le Président : Du point de vue foncier du problème, l'umukonde serait obligé de vendre l'ikibanza aussi dans ce cas.-

Une deuxième solution que je crois pouvoir déduire de la discussion des membres est que les autres champs devraient être rendus par l'occupant.

Tous les membres se déclarent d'accord.-

Mr le Président : Est-ce que les membres envisagent une indemnisation à payer à Nyiramasasa pour la mise en valeur de certains champs.

Mr MUNYARUGERERO : La femme pourrait récolter les produits mûrs.-

Mr NZAHUMUNYURWA : La femme devrait récolter les produits mûrs. Elle n'aurait pas le droit de couper la bananeraie. Celle-ci pourrait être considéré comme une indemnisation pour le loyer non payé.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Les membres doivent tenir compte que le problème se présente sous deux angles.-

Sous l'angle économique : Si on permet à l'occupant de récolter par exemple les seuls régimes de bananes, l'autorisant ainsi de couper les bananiers, si l'umukonde ne veut racheter sa bananeraie, ni la femme, ni l'umukonde ont un avantage.

Sous l'angle social du problème : Nous constatons que la femme Nyiramasasa n'a pas commis une faute. Basé sur une mauvaise politique du temps passé, on lui a donné des champs. Elle a même un document signé par les représentants du Gouvernement.

J'opte pour l'indemnisation.-

Mr SERUBUNGO : Je conçois qu'on doit assimiler cette veuve à son mari et à tout un système d'usurpation.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Je n'envisage pas l'abus de Nyiramasasa, femme de Kabanda. J'envisage Nyiramasasa qui a reçu des champs de l'autorité. La femme doit être indemnisée.-

Mr le Président : Cette décision de l'autorité a octroyé le fond des champs à Nyiramasasa. Doit-elle être indemnisée aussi pour le fond ?

Mr BISUMBUKUBOKO : Non.-

5 membres se prononcent pour une indemnisation à payer à la femme Nyiramasasa pour les champs mis en valeur (bananeraies, boisements), 5 membres se prononcent contre cette indemnisation. 1 membre envisage l'indemnisation pour les seules bananeraies.-

Mr le Président : Les membres qui se sont prononcés contre l'indemnisation envisagent-ils peut-être l'indemnisation par une caisse publique ? La veuve est notamment en possession d'un document visé par l'autorité administrante.

Les 5 membres déclarent ne pas être d'accord avec une indemnisation payée par une caisse publique. L'Administrateur qui a signé ce document a été conseillé par des Batutsi qui soutenaient une coutume inique.-

---:---:---:---:---:---:---:---:---

TERRITOIRE DE RUHENGARI
CHEFFERIE DE MULERA.

PROCÈS-VERBAL de PARTAGE des CHAMPS.

NYIRAMASASA Yuliana, mukwa sous-chef P.C. Kabanda dod. agabanye na sous-chef Rwampungu imilima y'umagabowe. Ahawe umagabane w'imilima yanditse hepfo'ha.

N°	Aho ahereye	: Ubure- : bure : bwawo	: Ubutam- : -bike	: Inkungu : cyanga : intora	: Observations
1	mu Rwunga	: 62	: 163	: intora	:
2	wo mu Gisenyi	: 29	: 49	: id	:
3	wo kuli Susa	: 37	: 100	: inkungu	:
4	wo ku Kumisengo	: 194	: 167	: intora	: Ibiti n'urutoke
5	wo mu Ruhengeri	: 150	: 130	: id	: Urutoke n'inzu
6	wo ku Kumulera	: 110	: 63	: "	:
7	wo id.	: 32	: 22	: "	:
8	wo Rwitongo	: 29	: 19	: inkungu	:
9	wo Kumurombero	: 10	: 33	: intora	:
10	wo Kumukoni	: 13	: 37	: "	:
11	wo Kamugara	: 47	: 51	: "	:

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 21 JANVIER 1960.

=====

Examen de l'affaire NYIRINGABO, Umukutu des Abatsobe, résidant à Mukunga, Bukonya.

---:---:---:---:---:---:---:---

Mr NYIRINGABO : Je suis un umukonde, mes ancêtres ont défriché. Le juge du tribunal de Gasonde a voulu prendre mes champs. Il a comploté avec le sous chef Gakuba, qui me persécutait. Il m'infligeait des amendes pour ma force d'aisance, la propriété de mon rugo, l'entretien de mes caféiers. Quand j'appris que l'on voulait m'obliger de vendre mon ukonde à Sekanyambo, je l'ai accepté pour pouvoir vivre en paix. Sekanyambo me proposa 5.000 frs. Il m'a payé en deux tranches, une de 2.000 frs et une de 1.000 frs. Quand je réclamaï l'argent qu'il me devait encore, il déclarait avoir payé toute la somme. Devant le tribunal j'ai perdu la palabre parce que Sekanyambo avait trouvé 3 faux témoins qui déclaraient qu'ils étaient présents quand Sekanyambo me remettait les 2.000 frs., qu'il me devait encore. Demandant une copie de ce jugement, le tribunal refusa. Par après on me disait au tribunal que le délai était écoulé pour demander la révision de mon jugement. Sekanyambo se rendant compte que j'étais umugaragu du chef Kamari et pouvais dès lors compter sur la protection du chef, propos⁺t à celui-ci de me céder à Sekanyambo comme umugaragu. Ainsi il aurait eu une meilleure emprise sur moi. Aussi le chef Bisalinkumi ne voulait pas me défendre contre Sekanyambo.

Aussi Bisalinkumi accapera un champ appartenant à mon père, quand celui-ci s'est émigré en 1943, lors de la famine. Je n'ai pas revendiqué immédiatement mes droits sur ces champs parce que j'avais l'intention de partir aussi. Néanmoins je n'ai pas quitté ma sous chefferie. Quand je demandais après la famine, le champ de mon père, Bisalinkumi me répondit qu'il détenait ce champ de mon père. Bisalinkumi a installé des Abagererwa dans le champ de mon père.

Mr SERUBUNGO : Si Sekanyabo est d'accord de vous payer les 2.000 frs., accepteriez-vous ?

Mr NYIRINGABO ; Non, je voudrais reprendre mon champ et rendre les 3.000 frs à Sekanyambo.

Mr RUIZINDAIA : Votre père qu'a-t-il abandonné sur les champs qu'il a confiés à Bisalinkumi.

Mr NYIRINGABO : Une bananeraie, des caféiers. Les autres champs n'étaient pas cultivés.

Mr RUIZINDAIA : Les Abagererwa, installés par Bisalinkumi, ont-ils mis en valeur les champs de votre père ?

Mr NYIRINGABO : Un de ces Abagererwa a planté des caféiers.

Mr RUIZINDAIA : Ces deux hommes se sont-ils installés dans ces champs ?

Mr NYIRINGABO : Oui, ils y sont installés.

Mr KANYAMUCENGE : Les autres Abakonde reconnaissent-ils votre droit d'ubukonde ?

Mr NYIRINGABO : Oui, ils connaissent les limites de mon ukonde.

Mr BISUMBUKUBOKO : Qui a défriché votre ubukonde.

Mr NYIRINGABO : Rusimbi. Mes ancêtres sont Bashoza, Sebugore, Ruhanzi, Gasasira, Ndihi et Busimbi.

Mr NDAHIRIWE : Avez-vous déposé plainte au tribunal pour revendiquer le champ confié à Bisalinkuri ?

Mr NYIRINGABO : Est-ce qu'on peut accuser un chef ?

====oOo====

C O N C L U S I O N S.

Mr le Président : Messieurs, quelles sont les solutions que vous proposez ?

Mr RUZINDANA : Si Sekanyambo accepte les 3.000 frs. de Nyiringabo, ce dernier pourrait reprendre son ubukonde. Si Sekanyambo veut payer les 2.000 frs qui restent dûs, il pourrait garder cet ubukonde, parce que Nyiringabo a accepté la vente.

Mr NZAHUMINYURWA : Nyiringabo a accepté la vente il ne peut plus exiger que Sekanyambo lui rende son champ.

Les 9 autres membres acceptent le principe que Nyiringabo pourrait reprendre son ubukonde après avoir remis 3.000 frs. à Sekanyambo. Toutefois tous les membres déclarent unanimement que, s'il y a eu délimitation du champ vendu, on doit considérer que la vente a été conclue avec l'accord de l'umukonde.

Mr le Président : Quelles sont les suggestions des membres dans l'affaire Bisalinkuri - Nyiringabo ?

Tous les membres déclarent unanimement que l'umukonde doit reprendre ses champs.

Mr BISUMBUKUBOKO : Je suis d'accord avec les membres de la commission sur le principe que Nyiringabo est le vrai umukonde. J'insiste seulement sur le fait que ce principe, ne pourrait pas impliquer pour l'umukonde, le droit de chasser purement et simplement les Abagerewa installés dans son ubukonde.-

Mr MPAKANIYE : Ils ont assisté, mais ils n'ont pas assisté en tant que représentant de leur famille.

Mr RUZINDANA : Les propriétaires ont-ils protesté ?

Mme NYIRAMASASA : Ils n'ont pas protesté.

Mr le Président : Messieurs, pouvez-vous proposer des solutions dans l'affaire Nyiramasa-sa ?

Mr BISUMBUKUBOKO : Le propriétaire doit l'obliger de vendre l'ikibanza. Le prix de l'ikibanza devrait être fixé par la commission.

Mr MPAKANIYE : Nous devons prendre en considération les plantations de bananeraies et les boisements, effectués par l'occupant. Je propose que l'umukonde serait obligé de vendre ces champs, s'il refuse de le faire sans raisons valables. Si par contre, l'umukonde peut invoquer des raisons valables de ne pas vendre ses champs, il devrait être obligé d'acheter ce qui a été planté par Kabanda.

Mr KANYAMUGENGE : On ne peut jamais obliger l'umukonde d'acheter ce qui a été planté par l'occupant. C'est à ce dernier de couper éventuellement les arbres.

Mr RUZINDANA : Que proposez-vous de faire alors avec les bananeraies ?

Mr KANYAMUGENGE : L'umukonde serait obligé d'acheter les bananeraies.

Mr SERUBUNGO : L'umukonde devrait déduire du prix d'achat imposé, le prix de location non payée pendant la période que l'occupant a détenu le champ.

Mr le Président :

1. Tous les membres acceptent donc que l'umukonde serait obligé de vendre l'ikibanza à l'occupant qui y a construit sa maison ?

Tous les membres se déclarent d'accord avec la synthèse de Mr le Président.

Mr RUZINDANA : Est-ce que l'umukonde serait obligé de vendre l'ikibanza de celui dont la maison a été détruite et qui n'y habite plus.

Mr le Président : Du point de vue foncier du problème, le umukonde serait obligé de vendre l'ikibanza aussi dans ce cas.

2. Une deuxième solution que je crois pouvoir déduire de la discussion des membres est que les autres champs devraient être rendus par l'occupant.

Tous les membres se déclarent d'accord.

Mr le Président :

3. Est-ce que les membres envisagent une indemnisation à payer à Nyiramasa pour la mise en valeur de certains champs.

Mr MUMYARUGERERO : La femme pourrait récolter les produits mûrs.

Mr NZAHUNYURUWA : La femme devrait prendre les produits mûrs. Elle n'aurait pas le droit de couper la bananeraie. Celle-ci pourrait être considérée comme une indemnisation pour le loyer non payé.

Mr BISUMBUKUBOKO : Les membres doivent tenir compte que le problème se présente sous deux angles.

Sous l'angle économique : Si on permet à l'occupant de récolter par exemple les seuls régimes de bananes, l'autorisant ainsi de couper les bananiers, si l'umukonde ne veut racheter sa bananeraie, ni la femme, ni l'umukonde ont un avantage.

Sous l'angle social du problème : Nous constatons que la femme Nyiramasasa n'a pas commis une faute. Basé sur une mauvaise politique du temps passé, on lui a donné des champs. Elle a même un document signé par les représentants du Gouvernement.

J'opte pour l'indemnisation.

Mr SERUBUNGO : Je conçoit qu'on doit assimiler cette veuve à son mari et à tout un système d'usurpation.

Mr BISUMBUKUBOKO : Je n'envisage pas l'abus de Nyiramasasa, femme de Kabanda. J'envisage Nyiramasasa qui a reçu des champs par l'autorité. Donc elle a reçu ses champs par décision prise par l'autorité. Donc la femme doit être indemnisée.

Mr le Président : La décision à octroyer le fond des champs à Nyiramasasa. Doit-elle être indemnisée aussi pour le fond.

Mr BISUMBUKUBOKO : Non.

5 membres se prononcent pour une indemnisation à payer à la femme Nyiramasasa pour les champs mis en valeur (bananeraies, boisements), 5 membres se prononcent contre cette indemnisation. 1 membre envisage l'indemnisation pour les seules bananeraies.

Mr le Président : Les membres qui se sont prononcés contre l'indemnisation est-ce qu'ils envisagent peut-être l'indemnisation par une caisse publique. La veuve est notamment en possession d'un document signé par l'autorité.

Les 5 membres déclarent ne pas être d'accord avec une indemnisation payée par une caisse publique. L'Administrateur qui a signé ce document a été conseillé par des Batutsi qui soutenaient une coutume inique.

M.A.G.

TERRITOIRE DE RUHENGARI

CHEFFERIE DE MULERA.-

=====

PROCES-VERBAL DE PARTAGE DES CHAMPS.

=====

YULIANA Nyiramasasa, muka S/ Chef P.C. Kabanda d.c.d. agabanye na s/chef RWAMPUNGU imilima y'umugabowe. Ahawe umugabane w'imilima yanditse hepfo.eha.-

N°	Aho ahereye	Uburebure:	Ubutambike:	Inkungu cyanga	Observation	
:	:	bwawo	:	intore	:	
I	mu Rwunga	: 62	:	I63	: Intore	:
2	wo mu Gisenyi	: 29	:	49	: id.	:
3	wo kuli Susa	: 37	::	I00	: Inkungu	:
4	wo ku Kumusengo	I94	:	I67	: Intore	: Ibiti n'urutoke
5	wo mu Ruhengeri	I50	:	I30	: id.	: Urutoke n'anzu
6	wo ku Kukulera	: I10	:	63	: id?	:
7	wo id.	: 32	:	22	: id.	:
8	wo kwitongo	: 29	:	I9	: Inkungu	:
9	wo kumurombero	: I0	:	33	: Intore	:
I0	wo Kumukoni	: I3	:	37	: id.	: wo
II	wo Kuhugara	: 47	:	5I	: Intore	:
I2	id.	: 74	:	34	: Intore	:
I3	Kukatembagara	27	:	63	: Shiku	: Ibiti byakaritusi
I4	kuli Mubona	: 30	:	I5	: Intore	: Ibiti
I5	kwa Baseke	: I18	:	I27	: Intore	: Urutoke
I6	id.	: 53	:	22	: Inkungu	: Urutoke
I7	ku Kabatembagara	99	:	27	: Shiku	:

Le Chef de la Chefferie KAMALI. C. arabyemeye Sé

Ruhengeri, le 14 avril 1956
Byemewe na s/chef RWAMPUNGU, C1. Sé

Abagabo;

Les s/chefs:

RUZINDANA, WERABE, RUTABAGUZA,

Sé

Sé

Sé

dabyemeye nkuko bikijijwe
yiramasasa Yuliana Sé

Administrateur Territorial

d'ARIAN

Ruhengeri le 21 janvier 1960

L'Administrateur Territorial Assistant.-

DECLERCQ .-

PROCES-VERBAL de PARTACE des CHAMPS.

NYIRAMASASA Yuliana, mika s/ Chef P.C. Kabanda dcd. agabanye na s/chef Rwampungu imilima y'umugabowe. Ahawe umugabane w'imilima yanditse hepfo ha.

No	Aho ahereye	:Uburebure:	Ubutam-	: Inkungu cyanga:	Observations
:	:	: bwawo	: bike	: intora	:
1	mu Rwunga	62	163	Intora	
2	wo mu Gisenyi	29	49	id	
3	wo kuli Susa	37	100	Inkungu	
4	wo ku Kumisengo	194	167	Intora	Ibiti n'urutoka
5	wo muRuhengeri	150	130	id	Urutoke n'anzu
6	wo ku Kumulera	110	63	"	
7	wo id.	32	22	"	
8	wo Kwitongo	29	19	Inkungu	
9	wo Kumrombero	10	33	Intora	
10	Wo Ku mukoni	13	37	id	wo
11	wo Kamigara	47	51	"	
12	id.	74	34	"	
13	Kukabatembagara	27	63	Shiku	Ibiti byakabitusi
14	Kuli Mubona	30	15	Intora	Ibiti
15	kwa Baseke	118	127	id	Urutoke
16	id.	53	22	Inkungu	Urutoke
17	ku Kabatembegara	99	27	Shiku	

Le Chef de la Chefferie KAMALI, C.
arabyemeye
sé/-

Ruhengeri, le 14 avril 1956
Byemewe na s/chef RWAMPUNGU, Cl.
sé/-

Abagabo :
Les sous-chefs sé/ RUZINDANA - sé/ WERABE - sé/ RUTABAGUZA. Ndabyemeye nkuko bikijijwe NYIRAMASASA Yuliana
sé/-

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL
d'ARIAN.

Ruhengeri, le 21 janvier 1960.
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT
DECLERCQ, E.-